

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 DPA 51 Convention de partenariat à titre gratuit entre la Ville de Paris et la société Manexi - Mise à disposition gratuite et anonymisée de données de consommation énergétique.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation de l'Assemblée le projet de convention de partenariat à titre gratuit entre la Ville de Paris et la société Manexi pour la mise à disposition gratuite et anonymisée de données de consommation énergétique ;

Sur le rapport présenté par Mme Célia BLAUEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Madame la Maire est autorisée à signer la convention de partenariat à titre gratuit entre la Ville de Paris et la société Manexi pour la mise à disposition gratuite et anonymisée de données de consommation énergétique, conformément au texte joint en annexe.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO